



SMV

Formation Audit Conseil

MANAGEMENT

SENSIBILISATION AUX RPS ET AU HARCELEMENT SEXISTE POUR LES MANAGERS

DUREE :

1 jour

PUBLIC :

Toute personne
managant une équipe.

PREREQUIS :

Bonne connaissance de
l'entreprise, capacités
de communication,
d'animation et
managériales.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

La formation est
constituée d'apports
théoriques, de
démonstrations et de
mises en pratique
basées sur des
exercices applicatifs
et/ou ateliers.

Moyens humains :
formateur expert dans le
domaine

NOTRE PLUS :

SMV ACADEMY

Accompagnement
avant, pendant et après
la formation par nos
formateurs

SENSIBILISATION AUX RPS

- ▶ Obligations réglementaires santé sécurité liées au Code du travail
- ▶ Définition des RPS : les 7 familles de RPS
- ▶ Effets sur la santé : 3 niveaux de risques
- ▶ Impacts sur le développement de l'entreprise

LA PREVENTION DES RPS

- ▶ Co construire et mener son plan d'actions :
- ▶ Définir la démarche à mettre en place et définir un groupe de travail
- ▶ Le choix stratégique d'une organisation durable et efficace
- ▶ Savoir mesurer les RPS lors d'échanges ou par le biais d'un questionnaire
- ▶ Comment intégrer cette démarche spécifique dans un plan d'actions plus global lié au Document Unique d'évaluation des risques
- ▶ Savoir communiquer sur la démarche de prévention des RPS
- ▶ Suivi du plan d'actions

LES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

- ▶ Identifier le cadre juridique des agissements sexistes au travail
- ▶ Clarifier les différentes formes d'agissement sexistes
- ▶ Elaborer et mettre en place la politique de prévention
- ▶ Agir concrètement en cas d'agissement sexiste
- ▶ Victime ou témoin d'un agissement sexiste : que faire ?

- **Evaluation de fin de formation**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre conscience du cadre réglementaire de la prévention des RPS et du harcèlement sexiste
- Identifier ses rôles et obligations de manager
- Identifier les enjeux des RPS sur la vie de l'entreprise ainsi que les différents types d'agissements sexistes et conduites interdites au travail
- Mettre en œuvre une démarche concrète de prévention au sein de l'entreprise

V1. 11/06/2021